

Rapport de discipline

Voici le vingt-deuxième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans l'*Annuaire*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 mars 2006.

1. Réunions

Depuis le dernier Bulletin de discipline publié en novembre 2005, la Commission de déontologie a tenu une réunion formelle le 3 mars 2006. La commission a aussi tenu une conférence téléphonique le 25 janvier 2006. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 26 mai 2006 (Toronto), le 15 septembre 2006 (Montréal) et le 1^{er} décembre 2006 (Toronto).

2. Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2006

	AF 05-06		AF 04-05	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	170	–	340	–
Autres frais	27	–	55	–
	197	225	395	250
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés	7		–	
Nombre de cas examinés	22		19	

3. Causes

(a) Accusations portées

Des accusations avaient été portées précédemment contre un membre relativement à diverses évaluations de régimes de retraite.

Des accusations distinctes ont récemment été portées contre deux membres de l'Institut relativement à l'évaluation d'un régime de retraite.

Un avis d'accusations et transmission à un tribunal disciplinaire de l'Institut canadien des actuaires a été diffusé le 12 avril 2006 de

manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04 (3.1) des Statuts administratifs. Cet avis peut être consulté grâce à la nouvelle section de discipline sur le site Web public tel que décrit à la section 5a ci-dessous.

Le président du groupe de candidats à des tribunaux a nommé des tribunaux disciplinaires conformément à l'article 20.06(1) des Statuts administratifs et des dispositions sont prises pour l'audition de ces accusations.

Veillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure, l'endroit de l'audience et un résumé de l'accusation, ainsi que le nom du membre, associé ou affilié faisant l'objet de l'accusation.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(b) Plaintes et autres renseignements

Outre les causes mentionnées en (a), la commission, depuis la publication du rapport en novembre 2005, a examiné 10 plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 8 membres, associés ou affiliés.

Nouvelles causes

- Trois nouvelles causes ont été portées à l'attention de la commission. Dans deux de ces causes, la commission a décidé de rejeter la plainte. Dans l'une de ces causes, la commission a décidé de référer la plainte à une équipe d'enquête.

Causes antérieures

- Dans une cause antérieure, la commission a décidé de chercher à obtenir de plus amples renseignements avant de décider des mesures à prendre.
- Dans deux causes antérieures, la commission, après examen des renseignements supplémentaires obtenus, a décidé de rejeter la plainte.
- La commission avait précédemment référé quatre causes à quatre équipes d'enquête, dont les enquêtes se poursuivent.

(c) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 22 causes énumérées plus haut pour l'exercice financier 2005-2006 selon le domaine de pratique :

Assurance-vie	4
Régimes de retraite	12
Assurances IARD	0
Indemnisation des accidents du travail	0
Expertise devant les tribunaux	4
Autre	2

4. Ajout de membres du public à la Commission de déontologie

La Commission de déontologie a récemment souhaité la bienvenue à ses premiers membres non actuaires du public. Bob Baldwin, un expert bien connu du secteur des régimes de retraite et Jim McCarter, vérificateur général de l'Ontario, ont été choisis par un sous-groupe de la Commission de déontologie, après que celle-ci ait tenu des entrevues avec un certain nombre de candidats qualifiés. Leur nomination a été approuvée par le Conseil d'administration de l'ICA.

La raison principale ayant motivé l'ajout de membres du public au sein de la Commission de déontologie est d'apporter des points de vue supplémentaires aux délibérations de la commission. La présence de membres du public accroît également la transparence et la perception du public envers le travail de la commission.

Des renseignements supplémentaires concernant ces deux nouveaux membres se retrouve ci-dessous.

Bob Baldwin

Monsieur Bob Baldwin est un expert-conseil d'Ottawa qui se spécialise dans les questions relatives aux régimes de retraite, au vieillissement de la société et au marché du travail. M. Baldwin est adjoint principal chez Informetrica Ltd. et professeur adjoint de recherche à la School of Public Policy and Administration de l'Université Carleton.

De 1995 à 2005, M. Baldwin a assumé les fonctions de directeur des politiques sociales et économiques du Congrès du travail du Canada (CTC). De 1977 à 2005, il occupait le poste de spécialiste des pensions au CTC. À ce titre, il a traité diverses questions de politique publique portant sur les régimes de retraite (la réglementation et les règles fiscales qui régissent les régimes de retraite en milieu de travail; la conception et le rôle des régimes de retraite en milieu de travail). Il a également négocié des mécanismes de pension et agi à titre de fiduciaire de régime de retraite.

M. Baldwin demeure actif dans le domaine des régimes de retraite. Il a apporté une contribution précieuse à de nombreux exercices consultatifs menés par l'Institut. Il aide le mouvement syndical à participer aux efforts du Groupe de travail de l'OCDE sur les régimes de retraite privés. En outre, M. Baldwin occupe la fonction de directeur chez Investissements PSP.

Jim McCarter, M.B.A., CA

Monsieur Jim McCarter a été nommé officiellement au poste de vérificateur général de l'Ontario le 17 décembre 2004. Il exerçait les fonctions de vérificateur provincial par intérim depuis le départ à la retraite de son prédécesseur, Monsieur Erik Peters, le 30 septembre 2003. Avant d'assumer les responsabilités de vérificateur provincial en 2003, M. McCarter était vérificateur provincial adjoint de l'Ontario. Avant sa nomination à ce poste en avril 2000, il était premier sous-ministre adjoint et directeur général de la vérification interne au gouvernement de l'Ontario. En cette qualité, il avait comme responsabilité principale de diriger la restructuration de la vérification interne à l'échelle

du gouvernement ontarien pour que celui-ci puisse fournir des services de vérification professionnels rationalisés, mieux intégrés et axés sur la clientèle.

Auparavant, M. McCarter assumait les fonctions de directeur général au Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario. En 1990, il était vérificateur général de Saint-Kitts et Nevis dans les Caraïbes pour le compte de l'Agence canadienne de développement international.

Comptable agréé et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York, M. McCarter est également titulaire du titre de vérificateur agréé des systèmes d'information. Il a siégé un certain nombre d'années à un comité de l'Institute of Chartered Accountants of Ontario qui est équivalent à la Commission de déontologie de l'ICA.

5. Autres initiatives

Trois autres initiatives de la Commission de déontologie ont soit été complétées, ou sont en cours d'exécution :

A. La section de discipline du site Web public

Une section distincte du site public traitant de questions relatives à la discipline a été élaborée afin de veiller à ce que la procédure en matière de discipline soit plus transparente pour le public. Cette section comportera les publications historiques telles les Bulletins de discipline et les avis spéciaux de discipline. La composition et le rôle de la Commission de déontologie jouissent maintenant d'une publicité accrue, puisque des renseignements biographiques concernant chacun des membres de la commission ont été ajoutés sur le site Web.

B. Avis plus hâtifs de la tenue de tribunaux disciplinaires

Lors de l'assemblée annuelle de juin 2005, les membres de l'ICA ont adopté des modifications aux Statuts administratifs. Ceux-ci précisent qu'un préavis de la tenue d'un tribunal disciplinaire doit être publié dans les 60 jours après le dépôt d'une accusation. De plus, cette modification exige que l'ICA publie le nom de l'intimé.

Le premier de ces préavis a été rédigé tard en mars et publié au début d'avril.

C. Accélérer le processus disciplinaire

Une sous-commission de la Commission de déontologie a été chargée d'examiner des moyens d'accélérer le processus disciplinaire actuellement en place afin de veiller à traiter des plaintes le plus rapidement possible. Dans le cadre de cet examen, la commission a tenu une conférence téléphonique avec Tom Griffin, conseiller juridique du Actuarial Board on Counselling and Discipline (ABCD) aux États-Unis afin de discuter de l'approche d'ABCD concernant la façon dont il traite et enquête sur les questions relatives à la discipline. En outre, l'ICA a mené une enquête auprès d'un certain nombre d'organisations professionnelles en Amérique du Nord dans le but d'en apprendre davantage au sujet de leur processus disciplinaire.

La sous-commission présentera son rapport à la Commission de déontologie à la fin de mai. Certaines des propositions pourraient exiger que des modifications aux Statuts administratifs soient mises en œuvre.

Robert J. McKay
Président, Commission de déontologie